

# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2019

- ❖ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018- DEL. N° 10/2019
  
- ❖ INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA VOLOGNE : DEMANDE DE SUBVENTION ET CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES- DEL. N° 11/2019
  
- ❖ DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES- DEL. N° 12/2019
  
- ❖ PROGRAMME DES TRAVAUX À RÉALISER PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR L'ANNÉE 2019- DEL. N° 13/2019
  
- ❖ TARIFS CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER- DEL. N° 14/2019
  
- ❖ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FEVRIER 2019**  
Effectif légal : 19  
Membres en exercice : 19  
Membres présents : 18  
Membres votants : 18

L'an deux mil dix-neuf le huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2019, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

**Présents** : MM. Michel BERTRAND, Patrick VIRY, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Jocelyne CLAUDE, Noël QUINANZONI, Chantal BASTIEN, Danièle CUNY, Régis POIROT, Roger MICHEL, Emmanuelle MARGRAITTE, Martine VOINSON, Stéphane RICHARD, Elisa THIEBAUT.

**Absent excusé** : MM. Adrien OLRVY donne procuration à Mme Chantal BASTIEN, Catherine PLANTIN donne procuration à Mr Roger MICHEL, Eric MOUGEL donne procuration à Mr Michel BERTRAND, Corinne MARTIN donne procuration à Mme Hélène ORILLARD.

**Absente** : Mme Monique REMY

**Secrétaire de séance** : Mr Patrick VIRY

Le compte rendu du C.M. du 14 janvier 2019 a été approuvé.

\*\*\*\*\*

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - DEL. N° 10/2019**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal désigne M. Noël QUINANZONI en qualité de Président. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le pouvoir d'Éric MOUGEL confié au Maire ne peut être pris en compte sur ce point.

Sous la présidence de Monsieur Noël QUINANZONI, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec une abstention pour le budget camping et à l'unanimité pour les autres comptes,

APPROUVE les comptes administratifs et les comptes de gestion 2018 du Maire budget par budget qui s'établissent ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2018**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	1 908 193.42 €	
	Recettes	2 700 688.39 €	
	<b>Excédent de fonctionnement</b>		+ 792 494.97 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	867 271.66 €	
	Recettes	565 554.06 €	
	<b>Déficit d'investissement</b>		- 301 717.60 €
	<i>Solde des restes à réaliser en investissement :</i>	-34 601.11€	
	<i>Besoin de financement :</i>	336 318.71 €	

**Affectation du résultat :**

• en dépenses au D001	
• en recettes au R1068	301 717.60 €
• en recettes au R002	336 318.71 €
	456 176.26 €

*Corinne MARTIN arrive à 21h et prend part au vote*

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CAMPING 2018**

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses	352 824.86 €	
	Recettes	352 993.08 €	
<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>			+ 168.22 €
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses	2 123 005.04 €	
	Recettes	2 941 055.01 €	
<b><i>Excédent d'investissement :</i></b>			+ 818 049.97 €
<i>Solde des restes à réaliser en investissement :</i>		0 €	
<i>Besoin de financement :</i>		0 €	

**Affectation du résultat :**

• en recettes au R002	168.22 €
• en recettes au R001	818 049.97 €

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2018**

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses	258 642.99 €	
	Recettes	422 719.02 €	
<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>			+ 164 076.03 €
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses	139 450.67 €	
	Recettes	138 971.13 €	
<b><i>Déficit d'investissement :</i></b>			- 479.54 €
<i>Solde des restes à réaliser :</i>		-5 000.00€	
<i>Besoin de financement :</i>		5 479.54 €	

**Affectation du résultat :**

• en dépenses au D001	479.54 €
• en recettes au R002	158 596.49 €
• en recettes au R1068	5 479.54 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	191 529.09 €	
	Recettes	196 499.49 €	
	<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>		+ 4 970.40 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	120 018.44 €	
	Recettes	160 158.90 €	
	<b><i>Excédent d'investissement</i></b> :		+ 40 140.46 €
	<i>Solde des restes à réaliser en investissement</i> :	0 €	
	<i>Besoin de financement</i> :	0 €	
<b><u>Affectation du résultat</u> :</b>			
	• en recettes au R001	40 140.46 €	
	• en recettes au R002	4 970.40 €	

## **COMPTE ADMINISTRATIF SALLE POLYVALENTE 2018**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	14 278.04 €	
	Recettes	25 468.02 €	
	<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>		+ 11 189.98 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	11 832.95 €	
	Recettes	5 792.60 €	
	<b><i>Déficit d'investissement</i></b> :		- 6 040.35 €
	<i>Solde des restes à réaliser</i> :	- 4 800.00 €	
	<i>Besoin de financement</i> :	10 840.35 €	
<b><u>Affectation du résultat</u> :</b>			
	• en dépenses au D001	6 040.35 €	
	• en recettes au R1068	10 840.35 €	
	• en recettes en R002	349.63 €	

## **COMPTE ADMINISTRATIF ACTIVITE FORESTIERE 2018**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	26 538.86 €	
	Recettes	52 725.77 €	
	<b><i>Excédent de fonctionnement</i></b>		+ 26 186.91 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	0 €	

Recettes	3 330.09 €	
<b>Excédent d'investissement :</b>		+ 3 330.09 €
Solde des restes à réaliser :	0 €	
Besoin de financement :	0 €	

**Affectation du résultat :**

• en recettes R002	26 186.91 €	
• en recettes au R001	3 330.09 €	

**COMPTE ADMINISTRATIF STATION LE POLI 2018**

<u>Fonctionnement :</u> Dépenses	27 357.12 €	
Recettes	27 390.78 €	
<b>Excédent de fonctionnement</b>		+ 33.66 €
<u>Investissement :</u> Dépenses	4 490.04 €	
Recettes	13 557.21 €	
<b>Excédent d'investissement :</b>		+ 9067.17 €
Solde des restes à réaliser :	-1 000 €	
Besoin de financement :	0 €	

**Affectation du résultat :**

• en recettes au R002	33.66 €	
• en recettes au R001	9 067.17 €	

**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA VOLOGNE : DEMANDE DE SUBVENTION ET CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES- DEL. N° 11/2019**

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition de la mairie de GERARDMER, qui concerne l'inventaire des zones humides du bassin de la Vologne.

Les Communes sont de plus en plus confrontées à un manque de repérage des zones humides, problématique pour la définition des projets communaux et pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Par ailleurs, leur préservation constitue un véritable enjeu et il nous faut veiller à ne pas les voir se dégrader ou disparaître.

Aussi la Commune de GÉRARDMER s'est-elle rapprochée des Communes situées sur le versant amont de la Vologne :

- CHAMPDRAY
- GRANGES AUMONTZEY

- XONRUPT LONGEMER
- LIEZEY
- BARBEY SEROUX et ARRENTES DE CORCIEUX par le biais de la Communauté d'Agglomération de SAINT DIE DES VOSGES compétente en la matière.

C'est ainsi qu'ensemble, elles ont décidé :

- de lancer l'étude d'investissement sur la base du projet du cahier des charges,
- de constituer un groupement de commande pour la passation et l'exécution de ladite étude par le biais d'une convention dont le projet est annexé à la présente,
- de solliciter une subvention à hauteur de 80 % de la dépense exprimée hors taxes de l'étude (coût de l'étude estimée à 30 000 Euros HT).
- de dire que la répartition du reste à charge entre les signataires de la convention sera déterminée en utilisant le pourcentage : zones humides (délimitées dans une ancienne étude de la Direction Départementale des Territoires) / surface totale de chaque commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal DECIDE de lancer cette opération et autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES- DEL. N° 12/2019**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par la commune de GERBAMONT, le Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat scolaire d'Hadigny les verrières, SIVS TERRE DE LEGENDE et le Syndicat scolaire « nos petits villages ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal se prononce POUR,

L'adhésion de la commune de GERBAMONT, le Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat scolaire d'Hadigny les verrières, SIVS TERRE DE LEGENDE et le Syndicat scolaire « nos petits villages » au SMIC des Vosges.

#### **PROGRAMME DES TRAVAUX À RÉALISER PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR L'ANNÉE 2019- DEL. N° 13/2019**

Conformément à l'application du régime forestier et de la charte de la forêt communale, l'office national des Forêts a établi le programme d'actions au titre de l'exercice 2019, pour les travaux à entreprendre en forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de retenir les travaux suivants, à savoir :

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	QUANTITE	MONTANT HT €
<b>Travaux touristiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique. : sentier des Perles de Vologne</li> </ul>	1 forfait	1 010.00
<b>Total H.T.</b>		<b>1010.00</b>

## **TARIFS CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER- DEL. N° 14/2019**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal d'ajouter les tarifs du camping du Domaine de Longemer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide d'ajouter les tarifs suivants pour l'année 2019 :

### **TARIFS BOISSONS**

<b>BOISSONS POUR LES SOIREES</b>			
Boissons alcoolisées	HT	TVA 20%	TTC
Bière Kro	2,08	0,42	2,50
Bière Kriek	2,50	0,50	3,00
Bière Desperados	2,92	0,58	3,50
Crémant (verre)	2,50	0,50	3,00
Bouteille de vin	8,33	1,67	10,00
Kir (verre)	2,08	0,42	2,50

Boissons non alcoolisées et encas	HT	TVA 10%	TTC
Perrier	2,73	0,27	3,00
Coca, Orangina	2,27	0,23	2,50
Jus de fruits	1,82	0,18	2,00
Eau plate	1,36	0,14	1,50
Eau pétillante	1,82	0,18	2,00
Café	1,36	0,14	1,50
Thé	1,82	0,18	2,00
Twix, Kit Kat	1,36	0,14	1,50
Quiche, Cake	2,27	0,23	2,50

### **TARIFS LOCATION DRAPS**

<b>Location draps</b>			
	HT	TVA 10%	TTC
Lit 2 personnes	7,27	0,73	8,00
Lit 1 Personne	5,45	0,55	6,00

## TARIFS HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS

LOCATIFS	01/01 au 05/01			05/01 au 09/02			09/02 au 09/03		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
HLL 4/6									
HLL 4/6 PMR									
HLL 6/8									

LOCATIFS	09/03 au 04/04			04/04 au 12/05			12/05 au 29/05		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
HLL 4/6				81,82	8,18	90 €	63,64	6,36	70 €
HLL 4/6 PMR				86,36	8,64	95 €	68,18	6,82	75 €
HLL 6/8				95,45	9,55	105 €	72,73	7,27	80 €

LOCATIFS	29/05 au 02/06			02/06 au 07/06			07/06 au 10/06		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
HLL 4/6	81,82	8,18	90 €	63,64	6,36	70 €	81,82	8,18	90 €
HLL 4/6 PMR	86,36	8,64	95 €	68,18	6,82	75 €	86,36	8,64	95 €
HLL 6/8	95,45	9,55	105 €	72,73	7,27	80 €	95,45	9,55	105 €

LOCATIFS	10/06 au 05/07			05/07 au 20/07			20/07 au 17/08		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
HLL 4/6	63,64	6,36	70 €	118,18	11,82	130 €	140,91	14,09	155 €
HLL 4/6 PMR	68,18	6,82	75 €	122,73	12,27	135 €	145,45	14,55	160 €
HLL 6/8	72,73	7,27	80 €	136,36	13,64	150 €	159,09	15,91	175 €

LOCATIFS	17/08 au 24/08			24/08 au 02/09			02/09 au 12/10		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
HLL 4/6	118,18	11,82	130 €	81,82	8,18	90 €	63,64	6,36	70 €
HLL 4/6 PMR	122,73	12,27	135 €	86,36	8,64	95 €	68,18	6,82	75 €
HLL 6/8	136,36	13,64	150 €	95,45	9,55	105 €	72,73	7,27	80 €

LOCATIFS	12/10 au 02/11			02/11 au 21/12			21/12 au 04/01		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
HLL 4/6	81,82	8,18	90 €	81,82	8,18	90 €	150,00	15,00	165 €
HLL 4/6 PMR	86,36	8,64	95 €	86,36	8,64	95 €	154,55	15,46	170 €
HLL 6/8	95,45	9,55	105 €	95,45	9,55	105 €	168,18	16,82	185 €

Les HLL sont loués pour.

un minimum de 2 nuits jusqu'au 05/07

un minimum de 4 nuits du 05/07 au 13/07

un minimum de 7 nuits du 13/07 au 17/08

un minimum de 4 nuits du 17/08 au 02/09

un minimum de 2 nuits du 02/09 au 21/12

un minimum de 4 nuits du 21/12 au 31/12

Sur proposition du gestionnaire, il sera prévu de modifier le nombre de nuits minimum afin d'optimiser le taux d'occupation, à certaines périodes de l'année.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Remerciements aux condoléances

La séance est levée à 22h.52

La secrétaire de séance,

Le Maire,